



Des capteurs solaires thermiques en logement collectif pour quelques euros de plus

Un surcoût très modéré pour le promoteur immobilier

Le coût d'une installation de production d'eau chaude sanitaire (ECS) solaire pour un immeuble de 30 logements (30 m² de capteurs installés en toiture et un ballon de stockage de 3 000 l) s'élève à environ 30 000 €HT soit 1 000 €/logement. En intégrant une subvention à hauteur de 50 % (Chaleur+ *demain*), ce surcoût n'est plus que de 500 €/logement ou 7,15 €/m² en considérant une surface moyenne de 70 m². Un surcoût très modéré comparativement au coût moyen de la construction qui peut varier entre 2 500 et 3500€/m² sur la Métropole.

Une économie financière pour l'usager

Une installation de production ECS solaire est généralement dimensionnée pour couvrir 50 % des besoins annuels en eau chaude. Ainsi, pour un logement moyen de 70 m² occupé par 3 personnes et consommant l'équivalent de 90 l/jour d'eau chaude à 60°C, le coût annuel du réchauffage de l'eau chaude par une chaudière gaz s'élève à 190 €TTC/an. L'installation solaire apporte donc une économie annuelle de 95 € à laquelle il convient de déduire le coût d'entretien de cette installation estimée à 20€/logement, soit une économie nette de 75 €/an pour l'occupant.

Journée de visites « chaleur renouvelable »

Dans le cadre de la semaine de la « Chaleur Renouvelable », l'Aduhme a proposé le 4 décembre dernier une journée de visites d'installations énergies renouvelables thermiques, à laquelle a participé une trentaine de personnes (agents de collectivités, élus et porteurs de projets).

De la chaufferie bois granulés du Groupe scolaire Bourgnon à Lempdes à la PAC géothermique du Pôle enfance en passant par l'installation solaire thermique de l'Ehpad Les Chenevis à Aulnat et la visite de la chaufferie bois plaquettes de la Ferme Guy à Mazayes. La journée a été riche en termes de mise en valeur de solutions de production de chaleur alternative.



Les participants ont pu se rendre compte des conditions de fonctionnement réel de ces installations et échanger avec les maîtres d'ouvrage.



Actualisation du tableau récapitulatif des aides aux investissements

Le tableau récapitulatif des aides aux investissements a été mis à jour pour tenir compte de l'évolution en 2020 des forfaits et seuils d'éligibilité des aides du Fonds chaleur de l'ADEME, applicables aux projets de chaleur renouvelable aidés dans le cadre du dispositif Chaleur+ *demain*.

[Cliquez ici pour consulter ce tableau](#)

Une installation exemplaire et reproductible : le groupe scolaire du Bourgnon à Lempdes

Dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Le Bourgnon, la Ville de Lempdes a souhaité étudier la faisabilité d'une chaufferie bois-granulés en substitution de l'ancienne chaufferie fioul. La réflexion a été élargie à d'autres bâtiments communaux (salle des fêtes et école de musique) situés à proximité dans l'objectif d'une mutualisation des moyens de production de chauffage.

Les élus de Lempdes ont fait le choix de la solution d'une chaufferie bois granulés de 210 kW et d'un réseau de chaleur reliant les différents bâtiments.



Témoignage de Laurent MALAVAL, directeur des Services Techniques à Lempdes, coordinateur du projet

Dans quel cadre se situe ce projet de recours à une énergie renouvelable ?

Il s'insère dans la démarche globale suivie par la commune de Lempdes depuis 2014 d'aller vers la transition énergétique et écologique de son territoire, en profitant des opportunités de travaux et des typologies de bâtiments adaptés.

Qu'est-ce qui a motivé le choix du bois-granulés et est-ce que d'autres sources énergétiques ont été étudiées ?

Les orientations du projet se sont basées sur les résultats de l'étude de faisabilité intégrée dans la prestation de Maîtrise d'œuvre et faisant référence au cahier des charges de l'ADEME. Elle a notamment comparé la solution bois-granulés avec une énergie de référence conventionnelle fioul ou gaz naturel. Elle a mis en exergue la pertinence de créer un réseau technique entre 4 bâtiments. L'apport des subventions à l'investissement a permis de rendre le projet compétitif avec un temps de retour d'environ 9 ans.



Le bois répondait également à un enjeu fort de recourir à une ressource renouvelable locale contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En quoi le dispositif Chaleur+ *demain* a été d'intérêt pour la collectivité ?

3 leviers nous semblent importants à souligner :

- L'appui sur une étude cadrée, avec des objectifs clairs et des outils de suivi spécifiques ;
- Sans ce financement, inaccessible classiquement pour les projets de notre taille, la commune n'aurait peut-être pas pu se lancer à court terme dans une telle démarche, même si sa volonté était forte ;
- Enfin, la valeur d'exemple est importante : Chaleur+ demain communique autour des projets et peut permettre à d'autres collectivités de les réaliser.

Deux fiches techniques valorisant des bonnes pratiques de nos adhérents viennent de paraître



- Une pompe à chaleur géothermie sur nappe au Pôle Enfance - Commune d'Aulnat ;

- Un réseau de chaleur bois granulé - Commune de Lempdes.

Ces 2 équipements publics ont des systèmes de production de chaleur renouvelable et à ce titre ont bénéficié de l'accompagnement technique de l'Aduhme dans le cadre du dispositif Chaleur+ *demain*.

[Consultez-les](#)

En savoir plus sur le dispositif :

<http://www.chaleurplusedemain.fr>

